

AUXERRE

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 01 JANVIER 2025

Décision municipale 2024-DF33 du 19/12/2024

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2025

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-21, L. 2122-22 et R. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-095 du 30 juin 2022 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°2024-DRJH-011 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Emmanuelle Miredin, adjointe chargée des finances, notamment en matière de fixation des tarifs municipaux,

Vu la décision 2024-DF12 du 25 juin 2024 portant fixation des tarifs municipaux pour l'année 2024.

Vu la décision 2024-DF29 du 28 novembre 2024 portant fixation des tarifs municipaux 2024 en matière de location de salles,

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications de tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2025,

DECIDE**Article 1 :**

La présente décision abroge la décision N° 2024-DF12 du 25 juin 2024 portant modification des tarifs municipaux 2024 et la décision N°2024-DF29 du 28 novembre 2024 portant modification des tarifs de location de salles 2024.

Article 2 :

Les tarifs municipaux figurant en annexes seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sauf indications contraires mentionnées à chaque rubrique.

Les tarifs municipaux sont exprimés en euro.

Article 3 :

Le Directeur Général de la Ville d'Auxerre et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Trésorier,
- Direction des Finances,
- Responsables des différents services concernés

Article 4 :

Les conseillers municipaux seront informés de cette décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Auxerre, le 19 décembre 2024
Pour le Maire,
L'adjointe chargée des finances,
Emmanuelle MIREDIN

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le



ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR

TARIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

page

CULTURE – SPORTS – EVENEMENTS

Abbaye Saint-Germain	4
Musées – Bibliothèques - Artothèque	8
Muséum	9
Ecole des beaux-arts	12
Gymnases	14

TEMPS DE L'ENFANT - RESTAURATION

Accueils périscolaires : écoles et centres de loisirs	15
Accueil mercredi et vacances scolaires	16
Sortie exceptionnelles (hors accueil de loisirs) - Restaurants municipaux	18
Petite Enfance	20

QUARTIERS - JEUNESSE

Espaces d'Accueil et d'Animations	22
-----------------------------------	----

LOCATION DE SALLES

Maison Paul Bert - salles de réunion	24
CNFPT Maison Paul Bert - Salle de formation informatique	25
Passage Soufflot - salles de réunion	26
Salle polyvalente des Chesnez	27
Salle de conférence Saint-Germain	28
Salle polyvalente Laborde – Maison de Vaux	29
Salles des Espaces d'Accueil et d'Animations	30
Salle Vaulabelle	32

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Marchés	33
Fêtes foraines – Foires	35
Ventes sur domaines public et autres utilisations	36
Parcelles jardins Saint Siméon et Brichères - Consignes à vélo	37
Parkings payants – Horodateurs	38
Bornes de recharge électrique – Voirie (droits de voirie)	42

PRESTATIONS DIVERSES

Cimetières	44
Crématorium	45
Location de matériel – Piste de prévention routière	46
Interventions des agents de la Ville - agents CA et autres prestations – Retrait de nids de frelons asiatiques – Logements – Tirage de document	47
Annexe Plan secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés	49

ABBAYE SAINT-GERMAIN

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIFS
VISITES		
Entrées abbaye + musées St Germain et Leblanc Duvernoy	Visite/personne	gratuit
Visite de l'abbaye « Escape game »	Visite/personne	8,00 €
Cryptes		
Accès aux cryptes de Saint Germain	Visite/personne	8,00 €
Accès aux cryptes de Saint Germain - tarif réduit groupe (à partir de 20 personnes)	Visite/personne	5,00 €
Accès aux cryptes de Saint Germain - Tarif réduit sites partenaires	Visite/personne	5,00 €
Tarifs réduits : Le tarif indiqué s'applique aux étudiants jusqu'à 26 ans (sur présentation de la carte) et bénéficiaires du RSA (sur présentation de justificatifs)	Visite/personne	4,00 €
Gratuité : Enfants jusqu'à 16 ans, Pass pro Tourisme Yonne, SAMA, guides, journalistes, personnes handicapées (sur présentation de justificatifs)	Visite/personne	gratuit
Parole de moine		
Parole de moine	Visite/personne	10,00 €
Parole de moine nocturne (Juillet-Août)	Visite/personne	12,50 €
Parole de moine - tarif réduit (à partir de 20 personnes)	Visite/personne	8,00 €
Tarifs réduits : Le tarif indiqué s'applique aux étudiants jusqu'à 26 ans (sur présentation de la carte) et bénéficiaires du RSA (sur présentation de justificatifs)	Visite/personne	5,00 €
Gratuité : Enfants jusqu'à 16 ans, Pass pro Tourisme Yonne, SAMA, guides, journalistes, personnes handicapées (sur présentation de justificatifs)	Visite/personne	gratuit
Flash		
Visites Flashs (Hôpital, Avant-nef, Germain l'Auxerrois, La couleur)	Visite/personne	5,00 €
Tarifs réduits : Le tarif indiqué s'applique aux étudiants jusqu'à 26 ans (sur présentation de la carte) et bénéficiaires du RSA (sur présentation de justificatifs)	Visite/personne	2,00 €
Gratuité : Enfants jusqu'à 16 ans, Pass pro Tourisme Yonne, SAMA, guides, journalistes, personnes handicapées (sur présentation de justificatifs)	Visite/personne	gratuit
Ateliers famille		
Atelier famille - Enfant	Visite/personne	5,00 €
Atelier famille - Accompagnant	Visite/personne	2,00 €
Atelier avec intervention d'un prestataire extérieur à la demi-journée	Visite/personne	5,00 €
Atelier avec intervention d'un prestataire extérieur à la journée	Visite/personne	8,00 €
VENTES DIVERSES DANS LES MUSEES		
- Affiche Germain 448	Document	8,00 €
- Cartes postales ancien modèle	Document	0,50 €
- Cartes postales nouveau modèle	Document	1,00 €
- Carte postale Botanique	Document	1,00 €
- Explorateurs Gallo-romain	Document	2,00 €
Livret de visite	Document	5,00 €
Participations aux frais de port et d'emballages pour envoi d'articles de librairie et de boutique	Max 250 gr	4,00 €
	251 gr à 500g	6,00 €

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

+ 500 €
Publié le

7,25 €



ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR

Vente d'ouvrages		l'unité
Art moderne et contemporain		
Acquisitions des Musées de Bourgogne		1,50 €
Action imageante N°4		1,50 €
BEN LOULOU Didier		5,50 €
BERRY Emmanuel – Photographe, architecture et raison		5,50 €
BETTENCOURT Pierre – Collection de l'artiste et quelques amateurs		5,50 €
BOHBOT Michel – Arts Premiers		10,90 €
BURKHALTER Jean		1,50 €
CALDER		5,50 €
CARMASSI		1,50 €
COLETTE		10,90 €
D'ACHER Dominique - Les années partagées		5,50 €
D'ACHER Dominique – Rétrospective		10,90 €
DESPREZ – Architecte du Roi		5,50 €
DELPierre Lin – Urbaines		1,50 €
DE WRANGEL Gérard		1,50 €
GAUDAIRE-THOR Jean – Trafiquer dans l'inconnu		10,90 €
GAUDAIRE-THOR Jean + Œuvre		127,00 €
Hommage au polyptyque		1,50 €
HOSOTTE		19,80 €
HUMBERT Raymond- Mer d'Isoise		20,00 €
In Quarto – Paroles d'atelier		1,50 €
LE CHENIER Henri – Le chemin de croix		1,50 €
LESSING Erich – 50 ans de photographie		5,50 €
LUCIEN Frédérique		1,50 €
MANESSE Claude – Peintre/graveur		10,90 €
MARET Jacques – Hommage		1,50 €
MARET Jacques – L'insolite		10,90 €
MARET Jacques – Projet de donation		1,50 €
MARIN Enriquer – 2010		25,90 €
MARIN Enriquer – 2010 Diffusion		18,50 €
MARIN Enriquer – Rétrospective		10,90 €
MONTCHOUGNY Jean		1,50 €
PENNEC Jean-Yves – 10 ans de cageot		10,90 €
Portraits du Musée d'Auxerre		1,50 €
PRIVE Gilles – Passeport		1,50 €
PY Fernand – 1887/1949		1,00 €
RAZEM Ensemble, exposition d'art contemporain		15,00 €
RETIF DE LA BRETONNE – Je suis né auteur, pour ainsi dire		10,90 €
RISOS Jean-Pierre – 1934/1992		5,50 €
Rodin en Bourgogne – Dessins d'architecture		5,50 €
ROLLAND Fernand – Mariage de déraison		5,50 €
ROLLAND Fernand – Mariage de déraison + Œuvre		81,70 €
ROLLAND Fernand – Poète, peintre, sculpteur		5,50 €
Sire, une vie de peintre		25,00 €
TASTEJUINN Anne – Papiers-peints		5,50 €
TZOLAKIS Réna		1,50 €
Voyage de l'empereur de Chine		10,90 €

Emmanuel Berry, RODIN		
Archéologie et histoire		
Âge de bronze au Musée d'Auxerre		1,50 €
Ancien palais des évêques d'Auxerre et son quartier		5,00 €
Archéologie aérienne dans l'Yonne : le passé recomposé		10,90 €
Bourgogne médiévale : la mémoire du sol		13,00 €
CADOUX Edme-Marie		1,50 €
Histoire de mémoire		1,50 €
Histoire Saint-Etienne : la tenture de chœur de la cathédrale		10,90 €
La légende de Saint-Etienne		1,50 €
La bourgogne		14,00 €
Lepeltier de Saint-Fargeau		5,50 €
LONTCHO Frédéric – Les dossiers de l'archéologue		1,50 €
Quand le tableau témoigne : 1904-2004		5,50 €
Saint, reliques et miracles au moyen-âge		16,90 €
SAINTE-MARIE Jean-Pierre – Le monument commémoratif de la mort		1,00 €
Veines du temps – Lectures en bois de Bourgogne		5,50 €
Encyclopédie 100 grandes dates de l'histoire		21,90 €
Beau livre Histoire de France		12,50 €
Histodoc - Préhistoire		12,90 €
Histodoc - Antiquité		12,90 €
Histodoc – Moyen Age		12,90 €
Classique Histoire des Arts		8,90 €
Classique Moyen Age		5,00 €
Classique Gaulois		5,00 €
Classique Romains		5,00 €
Classique Histoire de l'écriture		5,00 €
Classique Histoire des religions		5,00 €
Classique Charlemagne		5,00 €
Classique Clovis		5,00 €
Classique Histoire de la Bourgogne		5,00 €
Classique - Histoire de France		8,90 €
Beaux Livres - Rois de France		13,95 €
Beaux Livres - Reines de France		13,95 €
Tempo Chrono - Histoire de France		9,90 €
Céramique		
BITON Robert et Sylvie – La faïencerie dite de Fulvy		10,90 €
CARRIES Jean – Passion du grès : l'école de Carriès		10,90 €
CHEVILLY Jean-Yves – Les monts du Morvan – Céramiques		5,50 €
DELOR Jean-Paul – La faïencerie du château de Montigny		10,90 €
Faïences révolutionnaires		10,90 €
FOUCHET Nelly – Faïences patriotiques		2,10 €
PELLET Camille – Faïencerie d'Arthé en Bourgogne auxerroise		10,90 €
PELLET Camille – Les faïenceries de l'auxerrois		10,90 €
PELLET Camille – Les faïenceries de l'auxerrois – Inventaire complémentaire		5,50 €
ROLLEY/SIMONI-ABBAT		1,50 €
ROSEN Jean – Faïences patronymiques de la donation Pagès		10,90 €
Ouest-France :		
OF Art de la guerre au moyen-âge		14,90 €
OF Bourgogne		15,90 €
OF Découvrir les recettes de chefs de Bourgogne		15,90 €
OF Passion du livre au moyen âge		14,90 €

Préhistoire – Quelle histoire		
Editions Gisserot		
JB – Homme dans la préhistoire JEUNESSE		3,00 €
Préhistoire		2,00 €
Jardins au Moyen âge		5,00 €
Aventure de l'Humanité – Chevaliers au Moyen âge		4,50 €
Abbayes de Bourgogne		5,00 €
Divers		
Bougie		14,00 €
Brochure « Cadet Rousselle »		2,00 €
Carnet Botanique		7,00 €
Carnet So Chic		4,00 €
Crayon de papier Prestige		1,50 €
Crayon papier Abbaye		2,00 €
Kit de calligraphie		20,00 €
Livre « Pays de l'Auxerrois »		24,50 €
Livre "Saint Germain l'Auxerrois"		21,00 €
Magnet souple		2,00 €
Marque page magnétique		5,00 €
Magnet Vue Abbaye So Chic		2,00 €
Magnet Multivues So Chic		3,00 €
Magnet HELGUY		4,00 €
Monnaie de Paris 2017 – Abbaye Saint Germain		2,00 €
Monnaie de Paris 2018 – 1600ème anniversaire de l'élection de Saint-Germain		2,00 €
Mug Abbaye Saint-Germain		8,00 €
Parapluie Abbaye Saint-Germain		15,90 €
Plume pointe Bic enfant		2,00 €
Sac en coton « Abbaye Saint Germain »		4,00 €
Savon		4,00 €
Stylo Crosby Soft Touch		2,50 €
Stylo Marley		1,50 €
Stylo plume		4,00 €
Tapis de souris « Abbaye Saint-Germain »		5,00 €
Tote Bag Botanique		8,00 €
Vente produits alimentaires		
Confiture		6,00 €
Miel		14,00 €
Mix craquants fruits rouges		6,00 €

MUSEES

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Service éducatif – Atelier du patrimoine en temps scolaires		
Guide conférencier	1/2 heure	39,00 €
Centre de documentation : possibilité d'emprunt de livres pour une durée de 3 semaines		
Pénalité pour document(s) non rendu(s) ou détérioré(s) à la date indiquée sur le 3 ^{ème} rappel calculée à partir du montant d'acquisition du ou des documents majoré forfaitairement pour frais de gestion.	forfait de gestion	25,00 €

BIBLIOTHEQUES

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF auxerrois	TARIF Non auxerrois	TARIF réduit
Prestations diverses bibliothèque :			Noir et blanc	Couleur
Photocopie format A 4			0,20€	0,40 €
Photocopie format A 3			0,40€	0,80 €
Pénalité pour document(s) non rendu(s) à la date indiquée sur le 3 ^{ème} rappel calculée à partir du montant d'acquisition du ou des document(s) majoré forfaitairement pour frais de gestion			frais de gestion	25,00 €

ARTOTHEQUE

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF auxerrois	TARIF non auxerrois	TARIF normal
Abonnement individuel adulte pour un emprunt de 5 œuvres et des livres	forfait annuel	19,00	25,00	-
Abonnement groupe adultes pour un emprunt de 5 œuvres et des livres	forfait annuel	30,00	55,00	-
Abonnement groupe d'enfants (scolaires) emprunt de 5 œuvres et des livres	forfait annuel	gratuit	50,00	-
Entreprises privées, professions libérales, 5 œuvres	forfait annuel	150,00	300,00	-
Abonnements au-delà de 5 œuvres empruntées	Œuvre supplémentaire	-	-	3,00 €
Prêt d'œuvres pour exposition	Unité	-	-	55,00 €
Cadre et verre brisés	Unité	-	-	55,00 €
Prestations faites aux écoles extérieures	Intervention	-	-	55,00 €
Pénalité pour oeuvre(s) ou document(s) non rendu(s) à la date indiquée sur le 3 ^{ème} rappel calculée à partir du montant d'acquisition de l'œuvre(s) ou du document(s) majoré forfaitairement pour frais de gestion.		-	-	25,00 €
Gratuité : enfants, adolescents et sur justificatifs pour les étudiants jusqu'à 26 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées, les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires du minimum vieillesse				



Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Emprunt Mallette pédagogique	unité	gratuit
Emprunt Malle pédagogique	unité	35,00 €
Animation se déroulant hors du territoire de la Ville d'Auxerre (sur site naturel ou dans une école)	par groupe de 30 élèves	34,00 €

OBJET DU DROIT	TARIFS
VENTES DIVERSES AU MUSÉUM	
Ours en bois "Muséum"	12,00 €
Médaille Monnaie de Paris "Paul Bert"	20,00 €
PELUCHES	
Chauve-souris 15 cm	5,50 €
Mini licorne blanche 13 cm	4,00 €
Mini bison 13 cm	4,00 €
Mini flamant rose 13 cm	4,00 €
Mini Rhinocéros 13 cm	4,00 €
Mini Harfang des neiges 13 cm	4,00 €
Mini élan 13 cm	4,00 €
Mini parasaurolophus 13 cm	4,00 €
Mini smilodon 13 cm	4,00 €
Mini Tricératops 13 cm	4,00 €
Mini Mammouth 13 cm	4,00 €
Mini requin marteau 13 cm	4,00 €
Mini crabe rouge 13 cm	4,00 €
Mini manchot empereur 13 cm	4,00 €
Mini phoque 13 cm	4,00 €
Mini ours polaire 13 cm	4,00 €
Crotale vert / noir 140 cm	6,00 €
PORTE-CLES	
Porte-clés peluche Harfang des neiges	3,90 €
Porte-clé figurine marque Papo	3,50 €
BIJOUX	
Boucles d'oreille "Nénuphar"	22,00 €
Boucles d'oreille "Perlette"	18,00 €
Collier "Perlé"	20,00 €
PUZZLES	
Puzzle 3 D manchots	5,50 €
Puzzle 3 D mammouths	5,50 €
Puzzle 3 D T-rex	5,50 €
Puzzle 3 D Dinosaures à bec	5,50 €
PAPETERIE	
Crayon panda roux	1,80 €
Crayon T-rex	1,80 €
Crayon licorne blanche	1,80 €
Crayon à papier avec gomme Muséum	1,50 €
Carnet Muséum 20 pages	2,50 €
Poster à colorier La Bourgogne	6,90 €
Stickers chauves-souris	3,90 €

Gommettes Tous en forme	
Gommettes Tête à tête	
Gommettes et stickers mamans et petits	
Décalcos savane, désert et Pôle Nord	4,50 €
Pliages Flexanimaux	4,50 €
FIGURINES	
Tube dauphins et baleines	4,00 €
Tube dinosaures	4,00 €
Grande tigresse	13,50 €
Eléphant de mer	6,00 €
T-rex	19,50 €
Tricératops	12,00 €
Mammoth	14,50 €
Vélociraptor	9,00 €
Vélociraptor à plumes	10,00 €
T-rex courant vert	19,50 €
Jeune tricératops	6,50 €
Ours des cavernes	5,90 €
Smilodon rugissant	9,00 €
Figurine Papo code couleur bleu	3,00 €
Figurine Papo code couleur rouge	3,50 €
Figurine Papo code couleur vert	4,50 €
Figurine Papo code couleur jaune	5,00 €
Figurine Papo code couleur violet	5,50 €
JEUX	
Jeu des 7 familles Préhistoire	6,50 €
Jeu des 7 familles Grottes	6,50 €
Jeu des 7 familles Volcans	6,50 €
Jeu des 7 familles Animaux marins	6,50 €
Jeu des 7 familles Tri des déchets	6,50 €
Jeu des 7 familles Trésors de la Bourgogne	6,50 €
Mémo Djeco Jungle	6,50 €
Mémo animaux couleurs	7,00 €
Puzzle duo maman et bébé	5,00 €
Octo mémo	12,00 €
MUSIQUE	
Maracas jaguar	3,50 €
Sifflets	3,90 €
ASTRONOMIE	
Lunoscope	2,00 €
Maquette du zodiaque	2,00 €
Nocturlabe	2,00 €
Astrolabe	2,00 €
Carte du ciel	2,00 €
Maquette fuseaux horaires	2,00 €
SACS	
Sac maternelle lion	14,00 €
Sac Muséum Paléodyssée rouge	4,50 €
Sac Muséum Paléodyssée bleu	4,50 €
Sac Muséum Fourier	4,50 €
Lot de 3 sacs Muséum	12,00 €
LIVRES	

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

2,00 €

S²LOW

Publié le

6,00 €

ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR

Mini-guides La Salamandre

Livres Tequitoi, éditions La Salamandre

Enquête au Muséum

Anatomie comparée des espèces imaginaires

6,00 €

20,00 €

TARIFS ANNUELS					
Frais d'inscription par élève : 16,50 € non remboursables (sauf en cas d'impossibilité d'inscription dans la discipline souhaitée)					
ACTIVITE	Tranches quotient familial de la CAF ou MSA				
	A	B	C	D	E
	de 1 à 499	de 500 à 699	de 700 à 949	de 950 à 1499	à partir de 1500
Beaux-Arts	143,00 €	165,00 €	176,00 €	209,00 €	242,00 €
(avec cours histoire de l'art)					
Tarifs spécifiques	44,00 €	55,00 €	66,00 €	77,00 €	99,00 €
Stages Beaux-Arts, PDI, histoire de l'art					

Tout trimestre commencé est dû.

BEAUX-ARTS TARIFS ANNUELS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

MODALITES D'APPLICATION

GÉNÉRALITÉS

La participation des familles au coût de l'enseignement (cotisation) est annuelle et forfaitaire. Elle comprend **des droits d'inscription et des frais de scolarité**. Un refus d'inscription ou de réservation auprès de l'équipe de direction de l'Ecole des beaux-arts pourra être opposé si la famille est en situation d'impayé de factures émises par la Ville d'Auxerre.

Les droits d'inscription

Les droits d'inscription sont dus par chacun des élèves, même lorsqu'ils sont membres d'une même famille. Ils sont **non remboursables** (sauf en cas d'impossibilité d'inscription dans la discipline souhaitée faute de place). Ces droits sont dus en intégralité, même en cas d'inscription en cours d'année.

Ces frais s'élèvent à 16 euros et 50 centimes. Ils seront facturés au moment du dépôt du dossier d'inscription et impérativement réglés avant le début des cours.

Les frais de scolarité

Les frais de scolarité sont dus pour l'année entière. Ils sont payables dès réception de la facture. A la date du **1^{er} octobre de l'année N**, la situation scolaire de l'élève est figée et les frais de scolarité donnent lieu à facturation avec les éléments de cotisation arrêtés à cette date. En cas d'inscription en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au prorata temporis sur la base de 1/9ème de mois d'enseignement.

MODALITÉS DE VERSEMENT

Les frais de scolarité sont à régler à réception de la facture. La cotisation est annuelle mais fait l'objet d'une facturation par trimestre, et tout trimestre commencé est dû.

Lors de leur inscription, les familles désirant un prélèvement automatique devront en faire la demande et devront fournir un Relevé d'Identité Bancaire et signer le mandat SEPA (autorisation de prélèvement automatique).

En cas de défaut de paiement, la Trésorerie d'Auxerre sera chargée du recouvrement des sommes dues.

CALCUL DU QUOTIENT

La Ville d'Auxerre offre aux usagers la possibilité de bénéficier d'un abattement des frais de scolarité en fonction du quotient familial. Les familles fourniront **impérativement** leur dossier leur avis d'imposition de l'année N-1 sur les revenus de l'année N-2 ou leur attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA datant de moins de 3 mois. A défaut de justificatif lors du dépôt du dossier, l'usager signe une attestation par laquelle il indique ne pas vouloir fournir ses revenus. Et, en ce cas, il lui sera appliqué le tarif correspondant à la plus haute tranche de quotient.

INTERRUPTION DE SCOLARITÉ ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Tout abandon devra obligatoirement être signalé et motivé par courriel adressé auprès de l'Ecole des Beaux-arts (ecolebeauxarts@auxerre.com).

Sont considérés comme motifs légitimes d'abandon donnant lieu à remboursement : la maladie constatée par certificat médical au-delà d'un mois, le déménagement hors du territoire de la ville d'Auxerre constaté par justificatif de changement d'adresse ou raison professionnelle dûment justifiée.

Le remboursement des frais de scolarité sera calculé au prorata temporis par mois entier, la moitié des frais de scolarité restant due. Les droits d'inscription sont non remboursables.

A titre exceptionnel, des réductions des frais de scolarité sont appliquées dans les cas limitatifs suivants :

- absence d'un enseignant ayant entraîné la non tenue de 4 cours consécutifs sans que ceux-ci aient été assurés par un professeur remplaçant, ou déplacés à une autre date et/ou horaire. Le report du cours à une date qui ne convient pas à un élève n'est pas un motif de réduction.

La réduction est appliquée sur le trimestre de facturation de la période concernée, sous forme de réduction ou bien d'avoir si la facture est déjà établie.

- en cas de décision administrative entraînant l'impossibilité d'assurer les cours en présentiel, à distance ou sous une autre forme.

La réduction est calculée au prorata temporis par trimestre en fonction du nombre d'heures non enseignées sur la totalité des heures prévues au planning trimestriel.

Elle est appliquée sur le trimestre de facturation de la période concernée, sous forme de réduction ou bien d'avoir si la facture est déjà établie.

GYMNASES

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR



Date d'application : 1^{er} janvier 2025

Complexe René Yves Aubin

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Location de salles		
Salle omnisports	1/2 journée	613,90 €
Salle type "C"	1/2 journée	557,25 €
Salle de judo	1/2 journée	289,45 €
Salle de tennis de table	1/2 journée	196,75 €

Complexe de sports et de loisirs Serge Mésonès

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Location de salles		
Mur d'escalade	1/2 journée	464,55 €
Salle arts martiaux	1/2 journée	255,45 €
Salle gym volontaire	1/2 journée	255,45 €

Gymnase de la Noue

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Location des salles		
Salle 40x20 m	1/2 journée	557,25 €

Gymnases des boussicats Bienvenu-Martin

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Location des salles		
Salle 30x20 m	1/2 journée	498,50 €

Gymnase Rosoirs Léon Peigné

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Location des salles		
Salle 10x20 m	1/2 journée	279,00 €

Nota :

Ces tarifs comprennent : L'éclairage des salles, la mise à disposition des vestiaires, le nettoyage avant et après la location

* La mise en place de la salle est à la charge de l'organisateur

* Gratuité des installations :

Ecoles maternelles et primaires auxerroises, centres de loisirs, équipements de territoire de la Ville d'Auxerre, associations sportives de la Ville d'Auxerre

ACCUEILS PERISCOLAIRES : ECOLES / CENTRES DE LOISIRSDate d'application : 1^{er} janvier 12025**Tarif par créneau horaire en accueil périscolaire suivant le quotient familial**

Quotient familial (en€) >= à <	Tranche	Accueil du Matin Habitant d'Auxerre		Accueil du Matin Habitant hors Auxerre		Accueil du Soir Habitant d'Auxerre		Accueil du Soir Habitant hors Auxerre	
		Plein tarif	Tarif réduit*	Plein tarif	Tarif réduit*	Plein tarif	Tarif réduit *	Plein tarif	Tarif réduit*
		0 à 199	1	0,20 €	0,10 €	0,25 €	0,13 €	0,45 €	0,23 €
200 à 299	2	0,30 €	0,15 €	0,40 €	0,20 €	0,70 €	0,35 €	0,75 €	0,38 €
300 à 399	3	0,40 €	0,20 €	0,50 €	0,25 €	0,90 €	0,45 €	1,00 €	0,50 €
400 à 499	4	0,50 €	0,25 €	0,65 €	0,33 €	1,15 €	0,58 €	1,25 €	0,63 €
500 à 599	5	0,60 €	0,30 €	0,80 €	0,40 €	1,40 €	0,70 €	1,50 €	0,75 €
600 à 649	6	0,65 €	0,33 €	0,90 €	0,45 €	1,55 €	0,78 €	1,65 €	0,83 €
650 à 699	7	0,70 €	0,35 €	0,95 €	0,48 €	1,65 €	0,83 €	1,75 €	0,88 €
700 à 749	8	0,75 €	0,38 €	1,00 €	0,50 €	1,75 €	0,88 €	1,85 €	0,93 €
750 à 849	9	0,85 €	0,43 €	1,10 €	0,55 €	1,95 €	0,98 €	2,05 €	1,03 €
850 à 949	10	0,95 €	0,48 €	1,20 €	0,60 €	2,20 €	1,10 €	2,30 €	1,15 €
950 à 1049	11	1,05 €	0,53 €	1,30 €	0,65 €	2,40 €	1,20 €	2,55 €	1,28 €
1050 à 1149	12	1,15 €	0,58 €	1,45 €	0,73 €	2,65 €	1,33 €	2,80 €	1,40 €
1150 à 1499	13	1,50 €	0,75 €	1,90 €	0,95 €	3,45 €	1,73 €	3,65 €	1,83 €
1500 et plus	14	1,60 €	0,80 €	2,00 €	1,00 €	3,50 €	1,75 €	3,70 €	1,85 €

Le tarif de la tranche 7 est appliqué pour les organismes payeur.

- Modalités d'application :**

La réservation de créneaux sur le PORTAIL FAMILLE de la ville d'Auxerre est obligatoire pour qu'un enfant puisse être accueilli sur les temps périscolaires du matin et du soir.

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial. Le montant du quotient familial est fixé par la CAF ou la MSA. Pour les parents ne fournissant pas leurs revenus, le tarif maximum est appliqué.

Au-delà de huit fréquentations mensuelles sur un créneau du matin, le tarif par créneau fait l'objet d'une réduction de 50% (*tarif réduit). Ce tarif spécifique est alors appliqué à **compter de la neuvième fréquentation, dans le même mois pour un même enfant et un même payeur**. Ainsi, chaque mois, huit fréquentations mensuelles le matin sont nécessaires pour bénéficier de la réduction tarifaire.

Au-delà de huit fréquentations mensuelles sur un créneau du soir, le tarif par ~~créneau fait l'objet d'une réduction~~ de 50% (*tarif réduit). Ce tarif spécifique est alors **appliqué à compter de la neuvième fréquentation, dans le même mois pour un même enfant et un même payeur**. Ainsi, chaque mois, huit fréquentations mensuelles le soir sont nécessaires pour bénéficier de la réduction tarifaire.

• **Annulations, modifications des réservations et absences dans les centres de loisirs et accueils périscolaires (hors restauration collective) :**

La famille doit obligatoirement procéder à l'annulation de la réservation au minimum 3 jours ouvrés avant toute absence de l'enfant.

Il est impératif de prévenir le service des centres de loisirs et accueils périscolaires pour toute annulation ou modification de réservation hors délai.

La facturation est appliquée lorsque la réservation n'a pas été honorée

La facturation pourra être limitée à 1 journée sur présentation d'un justificatif transmis au service des centres de loisirs et accueils périscolaires (periscolaire@auxerre.com) dans les 5 jours suivants le premier jour d'absence pour les cas suivants :

- Enfant malade : nécessité de fournir un certificat médical par courrier ou mail
- Changement de planning de travail : fournir une attestation de l'employeur
- Evènement familiaux impérieux, ex décès : fournir un acte de décès

Motifs pour lesquels les absences ne seront pas facturées :

- grève des enseignants et/ou des personnels municipaux affectant les accueils périscolaires,
- enseignant absent et non remplacé,
- départ en classe de découverte, sortie scolaire.

Le service des centres de loisirs et accueils périscolaires procède directement aux annulations des réservations pour les familles concernées en cas de grève, classe de découverte et sortie scolaire.

• **Fréquentation d'un accueil périscolaire, d'un centre de loisirs le mercredi ou pendant les vacances scolaires sans réservation ou hors délai de réservation :**

En cas de fréquentation sans réservation ou hors délai de réservation (non réservée trois jours à l'avance) une majoration tarifaire de +50% est appliquée.

TARIFS MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

tranche de QF (*)			tarif à l'unité pour les Auxerrois		tarif à l'unité pour les non Auxerrois	
			mercredi après-midi sans repas	1/2 journée Vacances sans repas	mercredi après-midi sans repas	1/2 journée Vacances sans repas
			par mercredi après-midi sans repas	par ½ journée	par mercredi après-midi sans repas	par ½ journée
0 €	à	199 €	1,20 €	1,30 €	1,45 €	1,55 €
200 €	à	299 €	1,30 €	1,40 €	1,55 €	1,70 €
300 €	à	399 €	1,35 €	1,45 €	1,60 €	1,75 €

400 €	à	499 €	1,40 €	1,50 €	1,70 €	
500 €	à	599 €	1,45 €	1,55 €	1,75 €	1,85 €
600 €	à	649 €	1,50 €	1,60 €	1,80 €	1,90 €
650 €	à	699 €	1,55 €	1,65 €	1,85 €	2,00 €
700 €	à	749 €	1,80 €	1,90 €	2,15 €	2,30 €
750 €	à	849 €	1,95 €	2,05 €	2,35 €	2,45 €
850 €	à	949 €	2,10 €	2,20 €	2,50 €	2,65 €
950 €	à	1 049 €	2,40 €	2,50 €	2,90 €	3,00 €
1 050 €	à	1 149 €	2,70 €	2,80 €	3,25 €	3,35 €
1 150 €	à	1 499 €	3,30 €	3,40 €	3,95 €	4,10 €
1 500 €	et	plus	4,20 €	4,30 €	5,05 €	5,15 €

Le montant du quotient familial est fixé par la CAF ou la MSA.

Le tarif service repas à l'unité est à ajouter à la tarification	
Tarif pour un enfant domicilié à Auxerre	Tarif de la restauration scolaire
Tarif pour un enfant non auxerrois	

• **Modalités d'application :**

La réservation de créneaux sur le PORTAIL FAMILLE de la ville d'Auxerre est obligatoire pour qu'un enfant puisse être accueilli sur les temps du mercredi et des vacances scolaires.

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial. Le montant du quotient familial est fixé par la CAF ou la MSA. Pour les parents ne fournissant pas leurs revenus, le tarif maximum est appliqué.

• **Annulations, modifications des réservations et absences dans les centres de loisirs (hors restauration collective) :**

La famille doit obligatoirement procéder à l'annulation de la réservation au minimum 3 jours ouvrés avant toute absence de l'enfant.

Il est impératif de prévenir le service des centres de loisirs pour toute annulation ou modification de réservation hors délai.

La facturation est appliquée lorsque la réservation n'a pas été honorée

La facturation pourra être limitée à 1 journée sur présentation d'un justificatif transmis au service des centres de loisirs dans les 5 jours suivants le premier jour d'absence pour les cas suivants :

- Enfant malade : nécessité de fournir un certificat médical par courrier ou mail
- Changement de planning de travail : fournir une attestation de l'employeur
- Evènement familiaux impérieux, ex décès : fournir un acte de décès

• **Fréquentation d'un centre de loisirs le mercredi ou pendant les vacances scolaires sans réservation ou hors délai de réservation :**

En cas de fréquentation sans réservation ou hors délai de réservation (non réservée trois jours à l'avance) une majoration tarifaire de +50% est appliquée.

TARIFS SORTIES « EXCEPTIONNELLES » hors accueils de loisirs

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
 Reçu en préfecture le 30/12/2024
 Publié le
 ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR

Les tarifs des participations des familles aux activités exceptionnelles organisées par le service des centres de loisirs et accueils périscolaires – Direction de la Cohésion sociale et du Temps de l’enfant et s’inscrivant dans le cadre de projets d’animation spécifiques (fête de la Francophonie, actions parents-enfants...) visant des enfants âgés de 3 à 12 ans accueillis au sein des 5 centres de loisirs municipaux et parfois leurs parents sont fixés comme suit :

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Activité de loisirs - cinéma avec droits d'entrée	Unité pour les enfants entre 3 et 11 ans	1,50 €
	Unité à partir de 11 ans et adulte	2,50 €
Activité de loisirs - spectacle avec droit d'entrée	Unité pour les enfants entre 3 et 12 ans	2€

RESTAURANTS MUNICIPAUX

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

tranche de QF (*)			I – Restaurants scolaires	
			tarif à l’unité (repas) pour les Auxerrois	tarif à l’unité (repas) pour les non Auxerrois
0 €	à	199 €	1,89 €	2,26 €
200 €	à	299 €	2,15 €	2,75 €
300 €	à	399 €	2,36 €	2,84 €
400 €	à	499 €	2,57 €	3,10 €
500 €	à	599 €	2,84 €	3,41 €
600 €	à	649 €	3,15 €	3,78 €
650 €	à	699 €	3,41 €	4,10 €
700 €	à	749 €	3,68 €	4,41 €
750 €	à	849 €	3,94 €	4,73 €
850 €	à	949 €	4,15 €	4,99 €
950 €	à	1 049 €	4,41 €	5,30 €
1 050 €	à	1 149 €	4,67 €	5,62 €
1 150 €	à	1 499 €	4,94 €	5,93 €
1 500 €	et	plus	5,20 €	6,25 €
Enfants en occasionnel			5,51 €	6,62 €
Parents en occasionnel			5,67 €	6,83 €
<i>N.B. Le tarif occasionnel des repas doit s'appliquer à titre exceptionnel</i>				
				Unité repas
Tarif « Organisme » (placements en foyers, familles d'accueil)				3,41 €
Chauffeurs et enseignants				5,67 €

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR



RESTAURATION SITE UNIVERSITAIRE

II - IUT	Unité repas
Etudiants titulaires de la carte CROUS - prix fixé annuellement par le CNOUS au 1er août de chaque année	3,30 €
Etudiants ne relevant pas du CROUS - personnel IATOSS - professeur	6,95 €
Etudiant bénéficiant d'une bourse	1,00 €
Personnel IUT indice majoré égal ou inférieur à 465	5,67 €

(*) le montant du quotient familial est fixé par la CAF ou la MSA.

**GRANDE CRÈCHE KIEHLMANN, PETITE CRÈCHE DU BONT,
PETITE CRÈCHE DES ROSOIRS, PETITE CRÈCHE RIVE DROITE ET MICHEL**

OBJET DE DROIT : Participation des familles suivant les ressources annuelles et la composition familiale

EFFET DE LA DECISION : 1^{er} janvier 2025

Ces tarifs sont révisés chaque année civile de manière automatique selon les directives de la CNAF.

Les présentes modifications font suite à la récente parution du barème modificatif pour l'année 2024, applicable à compter du 1er janvier 2025.

- La participation des familles en structure d'accueil du jeune enfant est soumise à une réglementation de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.
- En dehors des tarifs spéciaux stipulés dans le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, le calcul de la participation des familles pour les ressortissants du régime général et du régime agricole, se fait sur la base des éléments suivants :
 - Les ressources du foyer
 - La composition de la famille (nombre d'enfants à charge)
 - Le taux d'effort défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales
 - Les montants des ressources plancher et plafond, réévalués annuellement par la Caisse d'Allocations familiales

Les taux d'effort appliqués à compter de la facturation de septembre 2024 sont les suivants :

Composition de la famille	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Quatre enfants	Cinq enfants	Six enfants	Sept enfants	Huit enfants	Neuf enfants	Dix enfants
Taux d'effort Par heure facturée	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0310%	0,0310%	0,0310%	0,0206%	0,0206%	0,0206%

TARIFS à compter de la facturation de septembre 2024 POUR UNE HEURE D'ACCUEIL										
Composition de la famille	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants	Quatre enfants	Cinq enfants	Six enfants	Sept enfants	Huit enfants	Neuf enfants	Dix enfants
A titre d'exemple Minimum Plancher de ressources 765.77	0,47	0,40	0,32	0,24	0,24	0,24	0,24	0,16	0,16	0,16
Maximum Plancher de ressources 7000	4.33	3.61	2.89	2.17	2.17	2.17	1,86	1.44	1.44	1.44

N.B. : 1°) Les tarifs horaires appliqués s'entendent nourriture comprise (repas et/ou goûter) en fonction des heures réservées et changes compris.

2°) Les ressources à prendre en compte pour la détermination du tarif horaire sont définies par la CNAF. Leur montant, basé sur l'avis d'imposition de l'année précédente (donc sur les revenus 2022) est directement transmis au gestionnaire par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dans le cadre d'un accès informatisé faisant l'objet d'une autorisation au moment de l'inscription. En cas d'impossibilité, il pourra être demandé à la famille de fournir une « attestation PSU » ou encore son avis d'imposition, voire une feuille de paie. Si le ménage s'est formé en cours d'année, il sera pris en compte l'avis d'imposition de chacun des conjoints.

3°) A défaut de présentation des justificatifs nécessaires concernant les ressources

4°) La présence dans le foyer d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - entraîne l'application **du tarif immédiatement inférieur**. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge en situation de handicap dans le foyer.

5°) tarifications spéciales :

L'accueil des enfants pendant que les parents participent à des actions du centre social est gratuit sur présentation des justificatifs nécessaires.

L'accueil pendant les ateliers parents-enfants l'est également.

Le plancher de ressources est à retenir pour les accueils suivants :

- enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance,
- enfants dont les parents ne sont pas allocataires et ne disposent ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires

Les participations familiales seront facturées au tarif moyen pour les accueils suivants :

- accueil d'enfant en urgence (tel que défini à l'article 12), pour une durée inférieure à 3 jours.
- accueil d'enfants gardés par une assistante maternelle qui part en formation obligatoire sur demande du Conseil départemental (facturation établie au Conseil départemental)

Structure	Tarif moyen 2024
Crèche KIEHLMANN	1.94€
Pont	1.45€
Rive droite	1.14€
Rosoirs	0.70€
Micro crèche Brichère	1.31€

QUARTIERS - JEUNESSE

ACTIVITES ET ANIMATIONS DANS LES ESPACES D'ACCUEIL ET

ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

ACTIVITES ET ANIMATIONS TOUS PUBLICS			
OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF	
Atelier nécessitant des achats de la part de l'équipement avec une production que les usagers utilisent pour leur propre consommation (brico, cuisine,...)	A la séance ou à l'œuvre réalisée selon la thématique de l'atelier	1,50 €	
Activité permanente avec intervenants extérieurs portée par l'équipement (hors actions liées aux projets sociaux et/ou subventionnés)	A la séance	1,50 €	
Entrée à la piscine d'Auxerre	Entrée	1 €	
Activités de loisirs sur le territoire de l'agglomération avec droits d'entrée (ciné, bowling, patinoire, ...)	Unité pour les enfants entre 3 et 10 ans	1,50 €	
	Unité à partir de 11 ans	2,50 €	
Photocopie dans la limite de 10 (sans lien avec les activités de l'équipement, hors CV et lettre de motivation)	La feuille A4	0,15 €	
Place pour tout type de spectacle figurant à la programmation du théâtre d'Auxerre	Place spectacle tout public	6,00 €	
	Place spectacle jeune public	1,50 €	
Sorties hors Auxerre en groupe portées par l'équipement			
Tarifs selon quotient familial	Avec droit d'entrée		Sans droit d'entrée
	Unité par enfant entre 3 et 10 ans	Unité à partir de 11 ans	Unité
0 € à 499 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €
500 € à 800 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €
801 € à 949 €	3,00 €	6,00 €	3,00 €
950 € à 1499 €	4,00 €	8,00 €	4,00 €
1500 € et plus	5,00 €	10,00 €	5,00 €

ACTIVITES ET ANIMATIONS SPECIFIQUES SENIORS			
OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF	
Aquagym Seniors	Cotisation à l'année scolaire	30,00 €	
Repas des aînés	Repas	Habitant auxerrois âgé de 70 ans et plus	Accompagnant
		Gratuit	25,00 €
Repas mensuel seniors organisé par l'équipement (hors animation de quartier)	Repas pour auxerrois	14,00 €	
	Repas pour non auxerrois	19,00 €	
Sortie Seniors (+ 60 ans) avec repas hors d'Auxerre	Tarifs selon quotient familial		
	0 € à 499 €	Par unité	26,00 €
	500 € à 699 €	Par unité	29,00 €
	700 € à 949 €	Par unité	32,00 €
	950 € à 1499 €	Par unité	35,00 €
1500 € et plus	Par unité	38,00 €	

ACTIVITES ET ANIMATIONS DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR (11-17 ans révolus)		
OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Adhésion annuelle à l'ACM	Par jeune et par année scolaire valable pour les ACM des 3 EAA de la Ville	5 €
Activités régulières	Gratuité	
Séjour collectif adolescents avec hébergement	Par jeune et par jour	5 €
Place pour tout type de spectacle ou concert sur le territoire de l'agglomération	Par place	2,50 €
Activité de loisirs sur le territoire de l'agglomération avec droits d'entrée (ciné, bowling, patinoire, ...)	Par entrée	2,50 €
Entrée à la piscine Auxerre	Par entrée	1,00 €
Sorties hors agglomération en groupe portées par l'ACM		
Tarifification selon le quotient familial	Avec droit d'entrée	Sans droit d'entrée
0 € à 499 €	2,00 €	1,00 €
500 € à 800 €	4,00 €	2,00 €
801 € à 949 €	6,00 €	3,00 €
950 € à 1499 €	8,00 €	4,00 €
1500 € et plus	10,00 €	5,00 €

Le calcul du quotient familial s'effectue :

- Soit sur présentation d'une attestation de la CAF ou de la MSA
- Soit sur présentation du dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) avec le calcul suivant : revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts figurant sur l'avis, divisé par 12

En cas d'absence de l'un de ces justificatifs le tarif maximum est appliqué.

Le tarif maximum est appliqué pour les non auxerrois.

En cas d'annulation du fait de l'utilisateur, et sous réserve de la production d'un certificat médical ou d'un justificatif, le report sur une autre activité ou sortie sera mis en œuvre. Aucun remboursement ne sera effectué.

Il en sera de même en cas d'annulation du fait de la Ville.

Le paiement de la sortie est obligatoire à minima 3 jours ouvrés avant la date de celle-ci. Dans le cas où le paiement ne serait pas réalisé dans ce délai, l'Espace d'Accueil et d'Animation proposera la place à la 1ère personne de la liste d'attente.

En ce qui concerne le paiement de l'adhésion à l'Accueil Collectif de Mineurs, en cas de difficultés financières, un échelonnement des versements pourra être proposé en cas d'inscriptions multiples au sein d'un même foyer. Le nombre d'échéances ne pourra pas être supérieur au nombre de jeunes inscrits.

LOCATION DE SALLES

MAISON PAUL BERT - SALLES DE REUNION

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

Salles Pauline et Henriette (19 places maximum)		Coût horaire entre 8 h et 23 h		
		HT	TVA	TTC
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>			
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	9 ;60 €	1,90 €	11,50€
	Non auxerroise	10,83 €	22,17 €	13,00 €
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	5 ;00 €	1,00 €	6,00 €
	Non auxerroise	5,83 €	1,17 €	7,00 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Salle Anna (90 places maximum)		Coût horaire entre 8 h et 23 h		
		HT	TVA	TTC
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>			
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	11,67 €	2,33 €	14,00 €
	Non auxerroise	12,50 €	2,50 €	15,00 €
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	7,90 €	1,60 €	9,50 €
	Non auxerroise	8,75 €	1,75 €	10,50 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez

Toute annulation à moins de moins de 15 jours de la manifestation sera facturée à hauteur de 50%.

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

<i>Salles Pauline et Henriette (19 places maximum)</i>	Coût horaire entre 8 h et 17 h 30		
	HT	TVA	TTC
<i>Demandeur</i>			
CNFPT – Antenne de l'Yonne	4,50 €	0,90 €	5,40 €

<i>Salle Anna (90 places maximum)</i>	Coût horaire entre 8 h et 17 h 30		
	HT	TVA	TTC
<i>Demandeur</i>			
CNFPT – Antenne de l'Yonne EN ATTENTE CONFIRMATION DOLORES	10,67 €	2,13 €	12,80 €

Salles louées sans gardien, sur une base de 7 h/jour

SALLE DE FORMATION INFORMATIQUE - SITE FOYER GOURE

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

Salle de formation informatique Site Foyer Gouré Coût horaire entre 8h et 17h30	
<i>Demandeur</i>	TARIF
CNFPT – Antenne de l'Yonne	30,00 €

PASSAGE SOUFFLOT - SALLES DE REUNION

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

Salle Carré (14 places maximum)

		Coût horaire entre 8 h et 23 h		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	8,30 €	1,70 €	10,00€
	Non auxerroise	9,59 €	1,91 €	11,50 €
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	4,60 €	0,90 €	5,50 €
	Non auxerroise	5,80 €	1,20 €	7,00 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Salle Seguin (19 places maximum)

		Coût horaire entre 8 h et 23 h		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	9.15 €	1.85 €	11,00 €
	Non auxerroise	10,00 €	2,00 €	12,00 €
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	5,00 €	1,00 €	6,00 €
	Non auxerroise	5,80 €	1,20 €	7,00 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Salle Surugue (80 places maximum)

		Coût horaire entre 8 h et 23 h		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	11,25 €	2,25 €	13,50 €
	Non auxerroise	12,50 €	2,50€	15,00 €
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	7,50 €	1,50 €	9,00 €
	Non auxerroise	8,35 €	1,65 €	10,00 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit		

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez.

Toute annulation à moins de moins de 15 jours de la manifestation sera facturée à hauteur de 50%.

MAISON DES CHESNEZDate d'application : 1^{er} janvier 2025

Capacité : 30 places maximum		Coût horaire en journée					
		Salle en semaine			Forfait Week-End salle et cuisine		
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	9,60 €	1,90 €	11,50 €	111,67 €	22,33 €	134,00 €
	Non auxerroise	10,80 €	2,16 €	13,00 €	121,67 €	24,33 €	145,00 €
Associations de type « Loi 1901 »	Avec convention	gratuit			27,90 €	5,60 €	33,50 €
	Auxerroise	5,80 €	1,20 €	7,00 €	75,00 €	15,00 €	90,00 €
	Non auxerroise	6,67 €	1,33 €	8,00 €	81,67 €	16,30 €	98,00 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez.

Toutes les locations seront accompagnées de deux chèques de cautions :

150€ pour le ménage et tri sélectif – chèque encaissable lorsque les locaux n'ont pas fait l'objet du ménage et du tri sélectif attendu.

350€ pour les dégradations et interventions de la société de surveillance.

Toute annulation à moins de moins de 15 jours de la manifestation sera facturée à hauteur de 50%.

Les associations de type "Loi 1901" disposant d'une convention bénéficieront de 3 gratuités sur l'année pour toutes locations de salles le weekend.

ABBAYE SAINT-GERMAINDate d'application : 1^{er} janvier 2025

		En semaine	
		1/2 journée matin (8h-13h) après-midi(13h-18h) Lundi au vendredi matin	Soirée (18h-minuit) Lundi au vendredi
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	TARIFS	TARIFS
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	400,00 €	500,00 €
	Non auxerroise	500,00 €	800,00 €
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	200,00 €	250,00 €
	Non auxerroise	300,00 €	400,00 €
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	Le Week-End	
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	Auxerroise	600,00 €	800,00 €
	Non auxerroise	800,00 €	1000,00 €
Associations de type « Loi 1901 »	Auxerroise	300,00 €	400,00 €
	Non auxerroise	500,00 €	700,00 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit	

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez

Toutes les locations seront accompagnées d'un chèque de caution de 350 euros

LE CLOITRE

	En journée (8h – 18h)	En soirée (18h – minuit)
Privatisation	1500,00€	1500,00€

JARDINS NORD

	En journée (8h – 18h)	En soirée (18h – minuit)
Privatisation	800,00 €	800,00 €

Forfait journée pour tournage : 1500,00 € la journée

SALLE POLYVALENTE DE LABORDE

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le 
ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	Coût horaire journée En semaine			Forfait Week-End salle et cuisine		
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerroise	17,50 €	3,50 €	21,00 €	206,67 €	41,33 €	248,00 €
	non auxerroise	20,00 €	4,00 €	24,00 €	314,17 €	62,83 €	377,00 €
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	gratuit			47,50 €	9,50 €	57,00 €
	auxerroise	13,75 €	2,75 €	16,50 €	185,00 €	37,00 €	222,00 €
	non auxerroise	19,15 €	3,85 €	23,00 €	303,33 €	60,67 €	364,00 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez.

Toutes les locations seront accompagnées de deux chèques de cautions :

150€ pour le ménage et tri sélectif – chèque encaissable lorsque les locaux n'ont pas fait l'objet du ménage et du tri sélectif attendu

350€ pour les dégradations et interventions de la société de surveillance.

Toute annulation à moins de moins de 15 jours de la manifestation sera facturée à hauteur de 50%.

Les associations de type "Loi 1901" disposant d'une convention bénéficieront de 3 gratuits sur l'année pour toutes locations de salles le weekend.

MAISON DE VAUX

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	1/2 journée ou soirée en semaine			Forfait Week-End salle et cuisine		
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerroise	85,83 €	17,16 €	103,00 €	131,00 €	26,00 €	157,00 €
	non auxerroise	129,17 €	25,83 €	155,00 €	262,50 €	52,50 €	315,00 €
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	gratuit			47,50 €	9,50 €	57,00 €
	auxerroise	71,67 €	14,33 €	86,00 €	120,00 €	24,00 €	144,00 €
	non auxerroise	80,00 €	16,00 €	96,00 €	171,70 €	34,30 €	206,00 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit					

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez. Toutes les locations seront accompagnées de deux chèques de cautions :

150€ pour le ménage et tri sélectif, – chèque encaissable lorsque les locaux n'ont pas fait l'objet du ménage et du tri sélectif attendu. 350€ pour les dégradations et interventions de la société de surveillance. Toute annulation à moins de

moins de 15 jours de la manifestation sera facturée à hauteur de 50%. Les associations d'une convention bénéficieront de 3 gratuits sur l'année pour toutes locations de salles

ESPACES D'ACCUEIL ET D'ANIMATIONS (EAA)

LOCATION DE SALLES

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

EAA LA CONFLUENCE (Rive Droite)		Grande Salle et Office en 1/2 journée en semaine	Forfait Week-End grande salle et cuisine
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	Tarifs	Tarifs
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	62.00€	234.00€
	Non auxerrois	72.00€	258.00€
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	Gratuit	57.00€
	auxerroise	41.00€	88.00€
	non auxerroise	51.50€	98,00 €
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit	

EAA L'ALLIANCE (Saint Siméon)		Grande Salle, Salle de réunion 1,2 ou 3 en 1/2 journée en semaine	Forfait Week-End Grande salle et cuisine
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	TARIFS	TARIFS
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	62.00€	234,00€
	Non auxerrois	72.00€	258.00€
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	Gratuit	57.00€
	auxerroise	41.00€	88.00€
	non auxerroise	51.50€	98.00€
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit	

EAA LA SOURCE (Rosoirs)		Grande Salle en 1/2 journée en semaine	Forfait Week-End grande salle et cuisine
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	TARIFS	TARIFS
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	62.00€	134.00€
	non auxerrois	72.00€	186.00€
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	Gratuit	57.00€
	auxerroise	41.00€	88.00€
	non auxerroise	51.50€	98.00€
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit	

ESPACES D'ACCUEIL ET D'ANIMATIONS**LOCATION DE SALLES**Date d'application : 1^{er} janvier 2025

EAA LA RUCHE (Ste Geneviève/Brichères/Boussicats)		Grande salle, Petite salle en 1/2 journée en semaine	Forfait Week-End grande salle et cuisine
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	TARIFS	TARIFS
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	62.00€	234.00€
	Non auxerrois	72.00€	258.00€
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	Gratuit	57.00€
	auxerroises	41.00€	88.00€
	non auxerroises	51.50€	98.00€
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit	

Salle polyvalente les PIEDALLOUES		Petite salle en 1/2 journée en semaine	Forfait Week-End grande salle et cuisine
<i>Demandeur</i>	<i>Domiciliation</i>	TARIFS	TARIFS
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers hors associations de type "Loi 1901"	auxerrois	62.00€	234.00€
	Non auxerrois	72.00€	258.00€
Associations de type « Loi 1901 »	avec convention	Gratuit	57.00€
	auxerroises	41.00€	88.00€
	non auxerroises	51.50€	98.00€
Partis politiques pour les meetings liés aux élections présidentielles, sénatoriales, législatives, régionales, départementales, municipales et européennes		Gratuit	

Localisation auxerroise : Auxerre, Vaux, Laborde, Jonches et Les Chesnez

Toutes les locations seront accompagnées de deux chèques de cautions :

- 150€ pour le ménage et tri sélectif, – chèque encaissable lorsque les locaux n'ont pas fait l'objet du ménage et du tri sélectif attendu
- 350€ pour les dégradations et interventions de la société de surveillance.

Toute annulation à moins de moins de 15 jours de la manifestation sera facturée à hauteur de 50%.

Les associations de type "Loi 1901" disposant d'une convention bénéficieront de 3 gratuités sur l'année pour toutes locations de salles le weekend

SALLE VAULABELLEDate d'application : 1^{er} janvier 2025

Salle des conférences 144 places – sono	Domiciliation	Forfait horaire de gestion HT*	Forfait horaire de gestion TTC*		
Association de type « loi 1901 »	Auxerroise	17,50	21€	26,66€	32,00€
Association de type « loi 1901 »	Non Auxerroise	18,33€	22,00€	30,00€	36,00€
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers	Auxerroise	/	/	38,33€	46,00€
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers	Non Auxerroise	/	/	41,66€	50,00€

Salle principale 450 places	Domiciliation	Forfait horaire de gestion HT*	Forfait horaire de gestion TTC*	Coût horaire entre 7h et 2h HT	Coût horaire entre 7h et 2h TTC
Association de type « loi 1901 »	Auxerroise	29,16€	35,00€	50,00€	60,00€
Association de type « loi 1901 »	Non Auxerroise	30,00€	36,00€	53,33€	64,00€
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers	Auxerroise	/	/	72,50€	87,00€
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers	Non Auxerroise	/	/	79,16€	95,00€

Salle du bar	Domiciliation	Forfait horaire de gestion HT*	Forfait horaire de gestion TTC*	Coût horaire entre 7h et 2h HT	Coût horaire entre 7h et 2h TTC
Association de type « loi 1901 »	Auxerroise	/	/	16,67€	20€
Association de type « loi 1901 »	Non Auxerroise	/	/	20€	24€
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers	Auxerroise	/	/	29,17€	35€
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers	Non Auxerroise	/	/	33,34€	40€

Local traiteur (Optionnel)	Domiciliation	Forfait par location HT	Forfait par location TTC	Sonorisation (optionnelle) salle conférences	Forfait HT	Forfait TTC
Association de type « loi 1901 »	Auxerroise	67,50€	81,00€	Pour tous	26,66€	32,00€
Association de type « loi 1901 »	Non Auxerroise	75,00€	90,00€			
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers	Auxerroise	95,00€	114,00€			
Personnes morales de droit public ou privé, particuliers	Non Auxerroise	102,50€	123,00€			

Une caution sera demandée pour toute location : 250 Euros pour la salle des conférences, 800 Euros pour la salle principale.

Toute annulation à moins de 15 jours de la manifestation sera facturée à hauteur de 50%.

Partis politiques pour les meetings liés aux élections : Présidentielles, Sénatoriales, Législatives, Régionales, Départementales, Municipales et Européennes : Gratuit.

Forfait de gestion applicable uniquement aux associations caritatives.

MARCHESDate d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
DROITS DE PLACE		
1 - MARCHE DE L'ARQUEBUSE ET SAINTE-GENEVIEVE		
Case (abonnés)	Trimestre	209,00 €
Case tarif préférentiel (sur case désignée par arrêté municipal - arrêté 2020 FB 60 du 15 décembre 2020))	Trimestre	133,00 €
Table Arquebuse – (abonnés) par unité de table (1ère table)	Trimestre	56,40 €
Table (suivante) Arquebuse – (abonnés) par unité de table	Trimestre	30,30 €
Emplacement alimentaire Sainte-Geneviève – abonnés (1er mètre)	ml/trimestre	18,30 €
Emplacement alimentaire Sainte-Geneviève – abonnés (mètre suivant) par unité	ml/trimestre	14,90 €
Emplacement alimentaire Sainte-Geneviève – par tranche de 2m	tranche 2m/Marché	6,00 €
Emplacement alimentaire Sainte-Geneviève tranche suivante – par tranche de 2m	tranche 2m/Marché	4,60 €
Table de 2 mètres	Journée	10,10 €
Vente ou étalage sur l'esplanade le mardi	1 m	2,10 €
	2 m	2,60 €
	3 m	3,20 €
	4 m	4,20 €
	5 m	4,90 €
	6 m	5,40 €
	7 m	6,00 €
	8 m	6,60 €
	9 m	7,10 €
	10 m	7,60 €
	11 m	8,10 €
	12 m	8,40 €
	mètres supplémentaires	0,80 €
Vente ou étalage sur l'esplanade le vendredi et dimanche à Sainte-Geneviève	1 m	2,30 €
	2 m	2,60 €
	3 m	3,30 €
	4 m	4,40 €
	5 m	5,50 €
	6 m	6,60 €
	7 m	7,20 €
	8 m	8,00 €
	9 m	8,30 €
	10 m	8,80 €
	11 m	9,40 €
	12 m	10,50 €
	mètres supplémentaires	1,10 €
Posticheurs, démonstrateurs	unité/marché	10,50 €
Exposition pour vente de véhicules	Véhicule/marché	15,00 €

2 - MARCHE A CIEL OUVERT (MACO)

Marché à ciel ouvert		4,30 €
Marché à ciel ouvert – 1er mètre(par unité)		33,50 €
Marché à ciel ouvert – mètres suivants (par unité)	ml/trimestre	30,00 €
3 – COMMERCANTS NON SEDENTAIRES CENTRE VILLE		
Non alimentaire	ml/jour	4,30 €
Déballage alimentaire	ml/jour	4,10 €
4 – COMMERCANTS NON SEDENTAIRES EXTRA-MUROS		
Etalages (ml) autres (m2)		
Tous les jours de la semaine		
Non alimentaire	ml/jour	4,10 €
Déballage alimentaire	ml/jour	4,10 €
5 – CAMELOTS « AJA »		
Abonnés-Pour les rencontres à domicile du championnat de France de Ligue 1	forfait/saison	850,00 €
Occasionnels – Quelle que soit la nature des rencontres sportives	Par match	90,00 €
6 – ELECTRICITE (branchement sur ville)		
Electricité (branchement sur ville)	1 marché/trimestre	23,90 €
	2 marchés/trimestre	35,00 €
	3 marchés/trimestre	46,10 €
	4 marchés/trimestre	56,40 €

Tout trimestre ou abonnement commencé est dû dans sa totalité

N.B. : la notion intra-muros concerne l'ensemble du secteur compris entre les boulevards Vauban,

11 Novembre, Davout, Vaulabelle, Quais de l'Yonne (intégrés), boulevard de la chaînette. La notion extra muros concerne l'ensemble du secteur Ville, Hameaux et Vaux hors secteur intra-muros et parkings

FETES FORAINES – FOIRES

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR



Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
DROITS DE PLACE, INSTALLATIONS FORAINES		
1 - Situation Extra-muros - Pâques – Toussaint		
Durée de la fête les 200 premiers m2	m2/foire	1,75 €
2 - Situation Intra-Muros		
Durée de la fête les 200 premiers m2	m ² /jour	3,70 €
3 - Fête foraine de juin		
Durée de la fête, les 200 premiers m2	m2/semaine	3,50 €
Durée de la fête, les m2 suivants	m2/semaine	1,40 €
Jours supplémentaires accordés par le Maire les 200 premiers m ²	m2/semaine	1,30 €
Jours supplémentaires accordés par le Maire les m ² suivants	m2/semaine	0,55 €
Electricité des manèges	Volts x Ampères x Nombre d'heures x kilo Watt/1000	0,40 €
Caravanes greffées non affiliées à un métier : électricité + eau	Forfait durée de la fête	15,00 €
4 - Foire Saint Martin		
Marchands forains et étalagistes	ml/jour	8,40 €
Vente de produits dans l'espace agricole	ml/jour	8,40 €
Exposition agricole / animalière	gratuit	
Véhicule automobile	Véhicule/jour	30,00 €
Etalage pratiqué par le bénéficiaire du fonds de commerce au droit et en façade de son établissement	gratuit	
5 - Spectacles sous chapiteaux (extra muros)		
Petits chapiteaux (moins de 200 m2)	Jour	22,30 €
Chapiteaux de 200 m2 à 1 000 m2	Jour	44,50 €
Chapiteaux de 1 001 m2 à 2 000 m2	Jour	98,00 €
Chapiteaux de 2 001 m2 à 3 000 m2	Jour	197,50 €
Chapiteaux de plus de 3 000 m2	Jour	241,00 €
Cirque de plus de 1 000 m ²	Jour	875,00 €
6- Cirques		
Occupation emplacement - chapiteaux	m ² / jour de spectacle	1,00 €
Consommation d'eau	m ³	3,50 €
Consommation d'électricité	Volts x Ampères x Nombre d'heures x kilo Watt/1000	0,40 €

* toute période commencée est due dans sa totalité.

N.B. : la notion intra-muros concerne l'ensemble du secteur compris entre les boulevards Vauban, 11 Novembre, Davout, Vaulabelle, Quais de l'Yonne (intégrés), boulevard de la chaînette. La notion extra muros concerne l'ensemble du secteur Ville, Hameaux et Vaux hors secteur intra-muros et parkings

VENTE SUR DOMAINE PUBLIC ET AUTRES UTILISATIONS

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
 Reçu en préfecture le 30/12/2024
 Publié le
 ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF	
I – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « OCCASIONNEL »			
Définition : Occupation temporaire du domaine public par du mobilier, des supports ou de matériel divers sur les places, voies publiques, trottoirs, jardins, parcs, parkings, équipements sportifs extérieurs, etc....			
Règle générale : gratuité accordée aux associations auxerroises pour les manifestations à but non lucratif ; gratuité accordée pour les actions reconnues d'utilité publique (don du sang, causes nationales...)			
1°) Hors secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés			
Inférieur ou égal à 14 m ²	Forfait/jour	15,50 €	
Inférieur ou égal 50 m ²	Forfait/jour + m ² supplémentaires	1,80 €	
2°) Secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés			
Inférieur ou égal 14 m ²	Forfait/jour	18,00 €	
Inférieur ou égal 100 m ²	Forfait/jour + m ² supplémentaires	2,00 €	
3°) Parkings de plus de 50 places hors Secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés (La Noue, esplanade de l'Arquebuse, Guillet, Roscoff...)			
Inférieur ou égal 11 m ²	m ² /jour	1,20 €	
supérieur à 11 m ² et inférieur ou égal à 100 m ²	m ² /jour	1,50 €	
- par tranche de 100 m ² supplémentaires	par jour	44,60 €	
4°) Voitures publicitaires à vocation commerciale			
Non sonorisées	Véhicule/jour	40,40 €	
5°) Consommables			
- Electricité	Volts x Ampères x Nombre d'heures x kilo Watt/1000	0,40 €	
II – TERRASSES/ ETALAGES/ MOBILIERS			
1 - Terrasses et étalages			
Nature	unité*	Secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés	hors secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés
Terrasse sans aménagement	m ² ou ml/mois	3,00 €	1,50 €
Terrasse aménagée	m ² ou ml/mois	7,00 €	3,50 €
Terrasse fermée	m ² ou ml/mois	10,00 €	5,00 €
Contre terrasse *	m ² ou ml/mois	7,00 €	3,50 €
Mobilier (portants, chevalets, roulotte...)	m ² ou ml/mois	2,50 €	1,25 €
3 – Véhicules de livraison de restauration rapide	m ² ou ml/mois	7,00 €	3,50 €
*Contre-terrasse : Située dans le périmètre du secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés, l'autorisation sera délivrée dans la période du 1er avril au 31 octobre uniquement. En dehors de ces secteurs, l'autorisation pourra être délivrée selon le nombre de mois, dans la période du 1er février au 31 décembre. Plan secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés annexé page 44			

III – TAXIS ET VÉHICULES DE PETITES REMISES			
Droit de stationnement	véhicule/		
IV - VENTES SUR DOMAINE PUBLIC PERENNES			
Nature	unité*	Secteur Site Patrimonial Remarquable -sites classés	hors secteur Site Patrimonial Remarquable -sites classés
Majorations applicables conformément au règlement de terrasses et étalages pour dépassement de surface autorisée ou installation non conforme	m ² ou ml/jour	33,00 €	11,00 €
Tarif applicable pour les installations non autorisées	m ² ou ml/jour	49,90 €	16,70 €
Tarif applicable pour les installations non autorisées - Délai prescrit par la mise en demeure	m ² ou ml/jour	77,20 €	25,00 €
Majoration applicable pour l'utilisation d'une place de parking payante sans autorisation	par place	498,50 €	

Plan secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés annexé page44

N.B. : « La perception des redevances majorées en cas d'installation non conforme, de dépassement de la surface autorisée ou d'installation non autorisés ne vaut pas autorisation implicite d'occuper le domaine public, par conséquent, les infractions seront poursuivies selon les textes en vigueur (article L.116-1 et suivant du code de la voirie routière) »

PARCELLES DE JARDIN A SAINT SIMEON

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Parcelle de 40 m2	Année	20,60 €
Parcelle de 50 m2	Année	25,75 €
Parcelle de 60 m2	Année	30,90 €
Parcelle de 70 m2	Année	36,00 €
Parcelle de 90 m2	Année	46,35 €
Parcelle de dimension intermédiaire	m2/Année	0,55 €

PARCELLES DE JARDIN DES BRICHÈRES

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Location à la parcelle	Année	60,00 €

CONSIGNES A VELOS SECURISEES

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Droit de location	mois	3,00 €
	trimestre	9,00 €
	semestre	18,00 €
	annuel	36,00 €
Caution pour attribution d'une clé pour les consignes	caution pour clé	15,00 €
Pénalités pour non restitution de la clé	Unité	320,00 €

PARKINGS PAYANTS

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
 Reçu en préfecture le 30/12/2024
 Publié le 
 ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
ABONNEMENT STATIONNEMENT		
1°) Résidents auxerrois	mois	25,00 €
	trimestre	70,00 €
	semestre	130,00 €
	Année	250,00 €
2°) Interventions professionnelles de courte durée	mois	35,00 €
	trimestre	90,00 €
	semestre	160,00 €
	Année	300,00 €
Cartes de stationnement pour les institutions, personnes morales publiques et privées	Carte	2,00 €
Rechargement des cartes de stationnement pour les institutions, personnes morales publiques et privées	Rechargement	16,00 €

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF		
DROIT DE STATIONNEMENT – PARKING DU PONT		HT	TVA	TTC
1°) Box	Année	350,00	70,00	420,00 €
	semestre	179,17	35,83	215,00 €
	Trimestre	100,83	20,17	121,00 €
	Mois	39,17	7,83	47,00 €
2°) Emplacements	Année	214,17	42,83	257,00 €
	semestre	114,17	22,83	137,00 €
	Trimestre	65,83	13,17	79,00 €
	Mois	26,67	5,33	32,00 €
	Carte d'accès	15,83	3,00	19,00 €

NB : Voir pages suivantes pour la liste des rues de stationnement payants et la liste des rue non autorisés pour les abonnements résident

PARKINGS PAYANTS – HORODATEURDate d'application : 1^{er} janvier 2025

Horaires payant	De 8h à 12h30 et de 14h à 19h
Temps gratuit	1h non sécable 1 fois par jour 1 fois par jour
Durée	Zone Rouge
1h	0,00 €
2h	1,75 €
3h	3,50 €
4h	5,25 €
5h	7,00 €
6h	8,75 €
7h	10,50 €
8h	12,80 €
9h	15,10 €
9h30	25,00 €

Le montant du Forfait Post-Stationnement (FPS) est fixé à 25 € pour un déplacement de 15 min dans chaque zone. Il est possible d'étendre le ticket et de l'arrêter à tout moment (prix payé au prorata du temps réellement stationné). L'utilisateur devra obligatoirement saisir sa plaque d'immatriculation lors de son paiement de stationnement (à l'horodateur ou par l'application dématérialisée) mais également pour bénéficier de la période de gratuité. Le paiement devra correspondre à la zone de stationnement occupée sous peine d'irrecevabilité. Les horodateurs permettent à l'usager d'imprimer un ticket pour pouvoir éventuellement s'en servir comme justificatif ultérieurement.

DECOMPOSITION 15 MINDate d'application : 1^{er} janvier 2025

60 Min. grat.	ZONE ROUGE
Unité en min	Euros
15,00	0,00
30,00	0,00
45,00	0,00
60,00	0,00
75,00	0,44
90,00	0,88
105,00	1,31
120,00	1,75
135,00	2,19
150,00	2,63
165,00	3,07
180,00	3,50
195,00	3,94
210,00	4,38
225,00	4,82
240,00	5,25
255,00	5,69
270,00	6,13
285,00	6,57
300,00	7,00
315,00	7,44
330,00	7,88
345,00	8,32
360,00	8,75
375,00	9,19
390,00	9,63
405,00	10,07
420,00	10,50
435,00	11,08
450,00	11,66
465,00	12,24
480,00	12,80
495,00	13,38
510,00	13,96
525,00	14,54
540,00	15,10
555,00	15,70
570,00	25,00
FPS	25,00

LISTE DES RUES STATIONNEMENT PAYANT*

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| - Rue de Paris | - Rue Marcelin Berthelot | - Parking Saint-Pierre |
| - Rue du Lycée Jacques Amyot | - Rue Germain Bénard | - Rue de Joie |
| - Rue Saint-Germain | - Place Saint-Mamert | - Rue d'Ardillière |
| - Place Saint-Germain | - Rue du Saulce | - Rue du Puits Guérin |
| - Place du Palais de Justice | - Bas de la rue Paul Bert | - Rue Ambroise Challes |
| - Rue Alexandre Marie | - Place des Véens | - Rue Campan |
| - Rue de la Banque | - Rue Saint-Pélerin | - Quai de la République |
| - Rue d'Égleny | - Rue Sutil | - Quai de la Marine |
| - Place Laurent Bard | - Place de la Préfecture | - Parking de la Tournelle |
| - Rue Soufflot | - Rue de l'Étang Saint-Vigile | - Contre-allée Quai de la République |
| - Rue Hippolyte Ribière | - Rue du 4 Août | - Place Saint-Eusèbe |
| - Contre-allée Boulevard Davout | - Parvis de la place Saint-Pierre | - Rue Diderot |
| - Le parking du Pont (RDC en partie) | - Rue du château Gaillard | - Place Charles Lepère |
| - Place des Cordeliers | - Parking de l'Étang Saint-Vigile | - Rue de la Fraternité |
| - Rue Dampierre | - Rue du Pont | - Place Saint-Étienne |
| - Rue d'Orbandelle | - Rue Paul Bert | |
| | - Place du Maréchal Leclerc | - Parking Marie Noël |

ABONNEMENT RÉSIDENT*

Liste des rues non autorisés :

- | | | |
|---|--|-----------------------------|
| - Place Saint-Eusèbe | - Place des Cordeliers | - Place du Maréchal Leclerc |
| - Rue Diderot | - Rue Dampierre | - Rue de la Fraternité |
| - Place Charles Lepère | - Rue d'Orbandelle | - Place Saint-Étienne |
| - Bas de la rue du Pont (entre la rue Girard et les quais de la République) | - Haut de la rue Paul Bert (à partir du n°21, entre la rue Nicolas Maure et la rue Faillot). | |

La carte de stationnement résident doit être posée sur votre tableau de bord pour être lisible des agents verbalisateurs.

La possession d'un abonnement résident ne soustrait pas le détenteur aux règles définies par le code de la route (respect du stationnement des places pour livraisons, personnes à mobilité réduite, arrêt minute...).

* Voir arrêté communautaire n°23-AP-0018 Portant sur la réglementation du stationnement payant sur voirie.

Les Commerçants bénéficiant d'un étal sur le marché du mercredi matin Rue de la Draperie et/ou le samedi matin Place de l'Hôtel de Ville, bénéficient de la gratuité du stationnement de leurs véhicules Place des Cordeliers de 7h à 13h30. Chaque commerçant doit communiquer la plaque d'immatriculation de son véhicule au service concerné pour bénéficier de cette gratuité.

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUEDate d'application : 1^{er} février 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Énergie délivrée sur la borne de recharge	KWh	0,40 €

VOIRIEDate d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
I - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Occupation temporaire :		
* Pour travaux, dépôts matériaux ou matériel, échafaudages suspendus ou sur un pied, abris-bennes, intérieurs de clôtures provisoires et en général pour toute occupation quelconque du domaine public nécessité par l'exécution de travaux		
- le 1 ^{er} jour	Forfait	16,00 €
- par jour supplémentaire	m2/jour	1,25 €
* stationnement exceptionnel pour travaux		
- camionnette, petit fourgon, nacelle seule, ...		
- 1 ^{er} jour	unité/jour	16,00 €
- au-delà	unité/jour	8,50 €
- benne, petit camion-benne, camion nacelle, ...		
- 1 ^{er} jour	unité/jour	18,00 €
- au-delà	unité/jour	9,50 €
- camion ("six roues", benne.)		
- 1 ^{er} jour	unité/jour	20,00 €
- au-delà	unité/jour	1,50 €
* stationnement exceptionnel pour déménagements		
- camion traditionnel	unité/jour	16,00 €
- camion traditionnel +monte meubles	unité/jour	19,00 €
- camion semi-remorque	unité/jour	22,00 €
- camion + remorque (ensemble routier)	unité/jour	23,00 €
Déménagement le dimanche		gratuit
Pénalité pour non déclaration d'ouverture et de fin de chantier ou défaut d'autorisation de voirie		
		190,00 €
* Marques et auvents, droit d'installation :		
- Jusqu'à 0,80 m	unité	15,00 €
- au-delà de 0,80 m	m2	19,00 €
* Signalétique des entreprises		
- droit d'occupation du domaine public pour installation de lattes :	m2/an	14,50 €
N.B. : Pour l'application des droits ci-dessus, les fractions de mètres seront facturées pour un mètre si elles sont de 50 cm et au-dessus et pour 50 cm si elles sont moindres Non restitution ou détérioration du matériels prêtés En cas de prêt de matériel (barrières, panneaux de signalisation...) pour un délai fixé entre la Ville et le locataire, les matériels non restitués ou détériorés feront l'objet d'un recouvrement administratif du montant des matériels majoré forfaitairement pour frais de gestion + 10 €		Coût du matériel ou la réparation + 10 €

II - COUPURE DE CIRCULATION		
- jusqu'à une heure	heure	16,50 €
- jusqu'à deux heures	2 heures	36,00 €
- Une demi-journée	1/2 journée	62,00 €
- Une journée	1 journée	134,00 €
par 1/2 journée supplémentaire		62,00 €
* Pénalités pour non déclaration d'ouverture et de fin de chantier ou défaut d'autorisation de voirie		500,00 €
III - VENTE DE NUMEROS DE VOIRIE (renouvellement)		
* 1ère plaque	Pièce	gratuit
* Plaque avec trous	Pièce	15,00
IV – AFFICHAGE TEMPORAIRE		
Affichage non pérenne : associatif et culturel	1 à 20 affiches	gratuit
	21 à 100 affiches	65,90 €
Affichage non pérenne : commercial	1 à 20 affiches	33,00 €
	21 à 100 affiches	109,30 €
Retrait des affiches		
Affichage non collé	par affiche	5,70 €
Affichage collé	par affiche	16,00 €
VI – AUTOCARS LIGNES REGULIERES		
Stationnement annuel avec emplacement dédié aux lignes régulières autocaristes interurbaines	Emplacement / an	660,00 €
VI – VOIE D'ACCES PLACE ET PARKINGS		
Télécommande accès parking Cité Gouré, Place St Gervais	caution/unité	50,00 €
Télécommande accès bornes centre-ville	caution/unité	50,00 €
Télécommande bornes Delacroix et Fragonard	caution/unité	50,00 €
Télécommande traversée piétonne	caution/unité	50,00 €
Télécommande accès parking Marie Noël et cour de la Mairie	caution/unité	11,00 €
Télécommande pour véhicules de service du CCA	caution/unité	Gratuit
Bornes électriques – clé pour accès	caution/unité	53,00 €

PRESTATIONS DIVERSES

CIMETIÈRES

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le



ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
CONCESSIONS		
Cimetière d'Auxerre : Les Conches/Saint-Amâtre : sections Dunand et Legueux Cimetière de Laborde Cimetière de Vaux		
Concession cinquantenaire	3m2	1 397,00 €
Concession trentenaire	3m2	518,00 €
Concession quinquenaire	3m2	222,00 €
Cimetière Saint-Amâtre : sections ancien et nouveau		
Concession cinquantenaire	4m2	1 851,00 €
Concession trentenaire	4m2	680,00 €
Concession quinquenaire	4m2	285,00 €
CAVEAU URNE, COLUMBARIUM pour tous les cimetières		
Attribution case de columbarium		
* Concession cinquantenaire	concession	1 944,00 €
* Concession trentenaire	concession	1 352,00 €
* Concession quinquenaire	concession	1 149,00 €
Renouvellement case de columbarium et concession caveau urne		
* Concession cinquantenaire	concession	933,00 €
* Concession trentenaire	concession	341,00 €
* Concession quinquenaire	concession	138,00 €
Cimetière des Conches et de Saint-Amâtre : Vente d'une télécommande permettant l'ouverture de la barrière (sauf personne justifiant d'un taux d'invalidité au moins égal à 80 %)	Télécommande	42,00 €
TAXES FUNERAIRES ET DROITS DIVERS		
Caveau provisoire :		
Droit fixe		32,00 €
Séjour des corps en caveau provisoire		
* Jusqu'à 60 jours	jour	3,60 €
* Du 61ème au 90ème jour	jour	4,000 €
Taxes et droits divers		
* Vacations funéraires au Commissaire de Police (tarif encadré par la loi 2008-1350 du 13 décembre 2008 - article 5)		22,00 €

CRÉMATORIUM

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR



OBJET DU DROIT	TARIF
I – PRESTATIONS DE BASE CREMATORIUM	
1 - Crémation adulte	660,00
2 - Crémation enfant jusqu'à 12 ans	258,00
3 - Crémation personnes dépourvues de ressources domiciliées à Auxerre	gratuit
4 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans	667,00
5 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans	559,00
6 - Crémation administrative à la demande d'une collectivité - Conteneur > 1.20 mètres, 100kg maxi	559,00
7 - Crémation administrative à la demande d'une collectivité - Conteneur < 1.20 mètres, 50kg maxi	387,00
8 - Crémation de pièces anatomiques - Conteneur <30 kg ou 100 l	387,00
9 - Crémation de pièces anatomiques - Conteneur <60 kg ou 200 l	559,00
II PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	
1– Location de la salle de recueillement et accompagnement - (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans)	123,00
2– Location salle pour obsèques sans crémation	194,00
3- Utilisation de la salle de convivialité	70,00
4- Prestation de restauration : café, thé, brioche pour 20 personnes	65,00
5- Autres prestations de restauration : Service traiteur (organisation / nettoyage)	40,00
6 - Conservation de l'urne au crématorium (forfait jusqu'au 12 ^e mois)	117,00
7- Accueil – personnel de portage	gratuit
8- Remise de l'urne	gratuit
9- Supplément pour le samedi après-midi en cas d'exception	gratuit
Grille tarifaire de la Chambre funéraire	
Admission en chambre funéraire	156,00
Séjour d'une journée en case réfrigérée	40,00
Séjour d'une journée en salon funéraire	48,00
Présentation temporaire en salon funéraire - Forfait sur la durée du séjour	30,00
Admission en chambre funéraire et mise à disposition d'une case réfrigérée pour le compte d'un établissement de santé, par période	111,00
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	77,00
Grille tarifaire du Jardin cinéraire	
Dispersion	
Dispersion dans l'espace aménagé	123,00
Gravure	
Gravure sur l'arche en granit « arc-en-ciel »	777,00
Gravure sur galet, pour 10 ans	543,00
Inhumation de l'urne	
Inhumation d'une urne au pied d'un rosier dans l'espace « Pontigny », par période de 10 ans renouvelable	930,00
Inhumation d'une urne au pied d'un rosier dans l'espace « central », par période de 10 ans renouvelable	777,00
Inhumation d'une urne sous plaque de granit identifiée par une plaque en bronze dans l'espace « des pas japonais », par période de 10 ans renouvelable	589,00

LOCATION DE MATERIELDate d'application : 1^{er} janvier 2025

Objet du droit	Bénéficiaires	Forfait	TARIF
Prise en charge		par demande	6,00 €
frais de gestion		par demande	2,20 €
Praticables, podium par 2m ²	Associations et personnes Morales Auxerre	semaine	10,30 €
Scène mobile 30 m ²	Associations et personnes Morales Auxerre	semaine	206,00 €
Panneau électoral, grille d'exposition, urne, isolement	Tous	semaine	10,70 €
Barrières (2,5 m ou 2 m ou chantier) Tables pliantes (1,80 m ou 2m ou plateaux 3m) Bancs, Panneaux signalétiques, porte-sacs		semaine	2,90 €
Chaises pliantes (métallique ou plastique)		semaine	1,70 €
Drapeau pavoisement		semaine	6,30 €
Abris		semaine	75,20 €
Matériel électrique ou de sonorisation		Associations et Personnes Morales Auxerre	semaine
Bacs roulants 770 litres :	par collecte		24,00 €
* collectés en ordures ménagères	par collecte		11,00 €
* collectés en tri sélectif	par collecte		11,00 €
Caisson 10 m ³		semaine	18,00 €
Chalet 3 ou 4 m	Associations et Personnes Morales Auxerre	1ère semaine	391,40 €
		2ème semaine	298,70 €
		3ème semaine	226,60 €
		semaine supplém.	154,50 €

Gratuité du matériel, de la livraison et du montage accordée aux associations organisant une manifestation non commerciale sur le territoire de la commune d'Auxerre

La facturation des frais de transport et de montage sera réalisée sur la base des volumes de matériels demandés et des coûts horaires municipaux agents et véhicules

Les prestations de transport et de montage ne sont réalisées que sur le territoire de la commune d'Auxerre

Pénalités pour matériels non rendus ou cassés : Le coût de réparation ou de remplacement sera facturé

PISTE DE PREVENTION ROUTIEREDate d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Utilisation de la piste de prévention routière Sis Place Achille Ribain	Vacation 2 heures	30,00 €

**INTERVENTIONS DES AGENTS DE LA VILLE
ET AUTRES PRESTATIONS**

Envoyé en préfecture le 30/12/2024	
Reçu en préfecture le 30/12/2024	
Publié le	
ID : 089-218900249-20241219-2024_DF_33-AR	

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour (7 h - 22 h)	heure	23,57
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville nuit (22 h - 7h)	heure	29,46
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville dimanche et jour férié tombant un week-end	heure	35,36
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour férié de la semaine	heure	47,14
Coût d'entretien horaire ménager	heure	20,94
Utilisation VP (véhicule particulier) - VU (véhicule utilitaire) hors main d'œuvre	heure	3,20
Utilisation véhicule utilitaire + (fourgon PTAC 3,5 t) hors main d'œuvre	heure	5,15
Utilisation PL (poids lourds) hors main d'œuvre	heure	16,50
Utilisation PL (poids lourds) spécialisé hors main d'œuvre	heure	18,50
Utilisation balayeuse, engin hors main d'œuvre	heure	24,70
Utilisation petits engins hors main d'œuvre	heure	12,35
Utilisation de petits engins portés hors main d'œuvre	heure	3,5

RETRAIT DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Difficulté d'intervention	Facile	Moyenne	Difficile
Structure de l'arbre	10,00	20,00	30,00 €
Hauteur	10,00	20,00	30,00 €
Type d'arbre	10,00	20,00	30,00 €
Accessibilité	10,00	20,00	30,00 €
Dangerosité	10,00	10,00	10,00 €

LOGEMENTS - FRAIS DE CHAUFFAGE ET D'ENERGIE

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
Participation aux frais de chauffage des logements et des locaux chauffés collectivement * Le m2 de logement attribué	m2/mois	1,66 €

TIRAGE DE DOCUMENT

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIF
PHOTOCOPIE		
- format A 4	Page	0,15 €
- format A 3	Page	0,60 €
Enregistrement sur support électronique (tarif fixé par décret)	CDROM/Clé USB	2,75 €
Duplicata livret de famille en cas de divorce ou séparation	Livret de Famille	gratuit
Duplicata livret de famille en cas de perte, vol, détérioration ou destruction – première demande	Livret de Famille	gratuit
Duplicata livret de famille en cas de perte, vol, détérioration ou destruction - à compter de la deuxième demande	Livret de Famille	21,00 €
Reproduction de photographie	photographie	25,00 €

**ANNEXE INTERVENTIONS DES AGENTS
DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS**

Date d'application : 1^{er} janvier 2025

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIFS 2024
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour (7 h - 22 h)	heure	23,57
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville nuit (22 h - 7h)	heure	29,47
Coût horaire d'intervention d'un agent service maintenance mécanique	heure	49,65
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville dimanche et jour férié tombant un week-end	heure	35,36
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour férié de la semaine	heure	47,15
Utilisation VP (véhicule particulier) - VU (véhicule utilitaire) hors main d'œuvre	heure	3,20
Utilisation véhicule utilitaire + (fourgon PTAC 3,5 t) hors main d'œuvre	heure	5,15
Utilisation PL (poids lourds) hors main d'œuvre	heure	16,50
Utilisation PL (poids lourds) spécialisé hors main d'œuvre	heure	18,50
Utilisation balayeuse, engin hors main d'œuvre	heure	24,70
Utilisation petits engins hors main d'œuvre	heure	12,35
Utilisation de petits engins portés hors main d'œuvre	heure	3,5

Annexe Plan secteur Site Patrimonial Remarquable-sites classés

